

TARIFS

ADHÉSION 2022 – 2023 – merci de cocher votre choix

	- de 18 ans	6 €
	+ de 18 ans	10 €
	Adhésion déjà réglée	Activité :

Si l'adhésion est la condition obligatoire pour participer aux activités de l'association, elle est avant tout un acte citoyen qui implique un engagement sur des valeurs et sur un projet. Le paiement de l'adhésion concrétise le soutien de chaque adhérent et son implication dans la vie de l'association, lui permettant de peser sur les orientations et les actions qu'elle développe. Elle couvre l'année associative qui débute le 1er septembre pour se terminer le 31 août de l'année civile suivante. Son montant est déterminé en Assemblée Générale tous les ans.

COTISATION 2022 – 2023

	ANNUEL *	36 €
--	----------	------

TOTAL À PAYER

ADHÉSION + COTISATION =

** Le remboursement de la cotisation est possible en cas de force majeure. La force majeure désigne un événement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté d'une personne (maladie grave, mutation). La demande de remboursement doit être adressée au directeur, par simple courrier ou mail, accompagnée d'un justificatif. Les chèques CESU et les Pass'Sport ne sont pas acceptés.*

Je certifie avoir pris connaissance du fait que mon inscription à cette activité est ferme et définitive. Elle entraîne mon engagement jusqu'au terme de la saison et implique par conséquent le paiement complet de la cotisation correspondante.

SIGNATURE

précédée de la mention « lu et approuvée »

PROFESSION

- | | |
|----|--|
| 1 | Sans activité |
| 2 | Retraité |
| 3 | Étudiant |
| 4 | Demandeur d'emploi |
| 5 | Ouvrier |
| 6 | Employé |
| 7 | Agent de maîtrise / Technicien |
| 8 | Cadre / Enseignants / Prof. Libérale |
| 9 | Artisan / Commerçant / Chef d'entreprise |
| 10 | Agriculteur / Exploitant |
| 11 | Non connue |

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

RÈGLEMENTS	MONTANT
ESPÈCES	€
CHÈQUES	€
A.N.C.V.	€
TICKET JEUNES	€
AUTRES (à préciser)	€